

## TOURISME





## Contexte

Première destination en Afrique Noire Francophone avec pas moins de 700 000 touristes par an, le Sénégal a un secteur touristique qui bénéficie d'un cadre propice au développement de l'investissement privé.

## Les atouts de la Destination Sénégal

- Accès et positionnement de Dakar comme plateforme incontournable dans le transport aérien : A 5 heures d'avion du grand marché émetteur Européen,
- Rayonnement culturel faisant notamment du Sénégal un des carrefours culturels du monde noir,
- Longue tradition d'ouverture et d'hospitalité,
- Son faible taux de prévalence du VIH Sida (0,7%),
- Sa position géographique qui en fait l'un des pays les plus ensoleillés du globe
- Des sites d'une beauté exceptionnelle (Grande Côte, Casamance, Petite Côte..),

## Les opportunités d'investissement

### Tourisme balnéaire

- Le pays compte 700 km de côtes
- Un ensoleillement annuel (plus de 3000 heures d'ensoleillement annuel)
- Une quinzaine de Tours Opérateurs sur le marché

### Tourisme d'affaires

- Stabilité politique et dynamisme de la diplomatie
- Hôte de nombreux événements institutionnels, internationaux et sous-régionaux
- Forte présence d'hôtels d'affaires quatre étoiles de luxe, aux enseignes prestigieuses (Pullman, Méridien Président, Radisson Blu, Novotel, Terrou Bi)

### Tourisme de nature

- Ecosystèmes côtiers, fluviaux, terrestres
- Richesse de la biodiversité
- 6 parcs nationaux, 4 réserves naturelles
- Sites naturels : Lac rose, Chutes de Dindifélo, Pays bassari

### Tourisme culturel

- Forte activité culturelle (Organisation du Festival Mondial des Arts Negres en 2010)
- Patrimoine historique : vestiges de la période coloniale avec des villes comme Saint Louis et l'île de Gorée,
- Richesse de traditions : jeux et sports traditionnels, rites



- Création artistique dynamique : peinture, sculpture, artisanat, stylisme, musique et arts de la scène

## Les mesures d'accompagnement

### Mesures incitatives

Un cadre propice au développement de l'investissement dans le tourisme a été développé par l'amélioration de l'environnement des affaires et des mesures incitatives à travers des dispositions fiscales, douanières et réglementaires.

- Protection contre les nationalisations
- Libre rapatriement des profits et des fonds
- Egalité de traitement entre nationaux et étrangers
- Exonérations sur 3 ans : droit de douane sur l'importation de l'équipement et du matériel de production
- Suspension de la TVA sur 3 ans relative à l'importation de l'équipement et du matériel de production, l'achat de produits et services locaux
- Crédit d'impôt de 40% déductible sur 5 ans (à hauteur de 50% du bénéfice annuel)
- Renouvellement de Contrats à durée déterminée sur 5 ans

### Aménagement de nouveaux sites de développement touristiques

Aménager de nouvelles zones revient à répondre à la demande sans cesse croissante des promoteurs et à la satisfaction de l'impératif de diversification des produits. Chacun de ces sites dispose d'un positionnement cible, d'une identité propre, qui permet de le commercialiser comme une destination originale du Sénégal.

- **Petite Côte** : Mbodiène, Pointe Sarène, Joal Finio
- **Zone Nord** : Ile de Saint Louis ; Potou sur mer ; Parc de Djoudj
- **Les îles du Saloum** : Fatick, Kaolack, Ndolette, Foundiougne, Sandicolu, Missirah, Simal

### Infrastructures structurantes

- Le Nouvel Aéroport International, baptisé Blaise Diagne, dont la construction a démarré en 2006
  - Aéroport de classe internationale avec une meilleure garantie de sécurité, de qualité de services et de capacité
- L'Autoroute de l'Avenir Dakar-Diamniadio
  - Autoroute à péage permettant un déplacement rapide des biens et personnes pour entrer et sortir de Dakar
- La Compagnie aérienne nationale, Senegal Airlines
  - Vols non-stop vers Abidjan, Bamako, Banjul, Conakry et Nouakchott avec correspondances entre chacune des villes desservies, ainsi que vers l'Europe et l'Asie